



Conseil de la Communauté Séance du 01 juin 2023

Envoyé en préfecture le 10/06/2023

Reçu en préfecture le 10/06/2023

Publié le 12/06/2023

ID : 037-200043065-20230601-2023_06_14-DE



Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 25 mai 2023

Date d'affichage :

Le 25 mai 2023

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 30

Présents : 23

Votants : 29

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le premier juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Françoise THOMERE, Madame Josette GUERLAIS, Madame Régine MALASSIGNÉ, Monsieur Alexis LAMOUREUX, Monsieur Denis CHARBONNIER, Madame Elisabeth JOURDAIN, Madame Johanim LANDREAU, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Maud TESSIER (suppléante de Monsieur Philippe DENIAU), Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Bernard PEGEOT à Madame Françoise THOMERE, Monsieur Marc LEONARD à Madame Josette GUERLAIS, Madame Sylvie LADRANGE à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Pierre MORIN à Monsieur Pascal DUPRÉ, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Claude CICUTTI

Excusé(s) : Monsieur Atman BOUCHEKIOUA,

Secrétaire de séance : Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON.

Délibération n° 2023 - 06 -14

Finances

Fonds de concours - boulangerie de Saint-Ouen-Les-Vignes

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Commune de Saint-Ouen-Les-Vignes en date du 16 mai 2023 pour souscrire à un fonds de concours qui sera versé par la Commune de Saint-Ouen-Les-Vignes au bénéfice de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 24 mai 2023 ;

Considérant que la Communauté de communes du Val d'Amboise s'est engagée dans les travaux d'extension et de rénovation de la boulangerie de Saint-Ouen-les-Vignes au titre de sa compétence développement économique.

Considérant que pour soutenir la réalisation de ce projet, la Commune de Saint-Ouen-Les-Vignes a délibéré pour participer financièrement à son financement à hauteur de 50 000 €, par un fonds de concours versé par la Commune à la Communauté de communes.

Considérant que si plusieurs aménagements législatifs ont permis aux EPCI à fiscalité propre d'aider l'une de leurs communes membres à assumer une charge, le législateur n'a pas prévu qu'une commune puisse verser une participation à un EPCI à fiscalité propre dont elle est membre pour une compétence qu'elle lui a transférée.

En l'absence d'interdiction, le fonds de concours de la commune vers l'EPCI est donc permis.

Le fonds de concours doit nécessairement :

- avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle).
- être d'un montant total qui ne peut excéder la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours.
- avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Le plan de financement de l'opération s'équilibre comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etudes	6 745.00	Etat-DETR (29.86 %)	133 619.08
MOE	37 169.81	Département-F2D (16.53 %)	73 990.00
Viabilisation	4 500.00	Région-CRST (19.84 %)	88 787.00
Travaux	399 073.38	FDC St-Ouen-les-Vignes (11,17%)	50 000.00
		CCVA (22.60%)	101 092.11
TOTAL	447 488.19	TOTAL	447 488.19

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les termes de la convention relative au versement du fonds de concours de 50.000 € par la Commune de Saint-Ouen-Les-Vignes à la Communauté de communes du Val d'Amboise
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Président,

Thierry BOUTARD

